



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 05 Mars 2026

Présents :

Mme FOYART Khristine, Maire
M. FROIDEVAUX Philippe, Adjoint
Mme VERRIERE Véronique, Ajointe
M. BRIGHTON Hervé, Adjoint
Mme WEMAUX Monique, Déléguée
Mmes ROOSE Annabelle, WEMAUX-LEPINE Ingrid, DESSEAUX Christel, Conseillères Municipales
MM. GILOT Christophe, DENICOURT-BOULANGER Christian, DUFETRE Alain, GARNIER Jean-Grégoire,
LOUMIKOU Jean, Conseillers Municipaux

Excusée et représentée :

Mme POUX Anne Marie, Adjointe, a donné pouvoir à Mme FOYART

Excusés :

M. DEPRET Geoffray, Adjoint
M. BINCTIN Patrick, Conseiller Municipal

Absente :

Mme GUAY Ana, Conseillère Municipale

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30

Madame WEMAUX-LEPINE Ingrid est nommée secrétaire de séance.

Madame FOYART commente le volet «Informations générales»

Dates à retenir

Elections municipales : dimanche 15 mars
Chasse aux œufs : samedi 4 avril, parc St Rieul
Banquet Cheveux Blancs CCAS : samedi 11 avril
Cérémonie commémorative Jour du souvenir : dimanche 26 avril

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Janvier 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 29 Janvier 2026.

Madame FOYART fait le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation

-Non-exercice du droit de préemption urbain

Adresse	Lieu-dit	Parcelle
189 rue Henri Delaplace	Les Potis	AJ 238

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par Madame Le Maire dans le cadre de sa délégation.

I. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Modification de la mise en place du temps partiel

Les modalités de la mise en place du temps partiel ont été adoptées lors de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2024.

Actuellement, les quotités du temps partiel sont fixées à 50, 60, 70, 80 % de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein.

Il est proposé à l'assemblée d'ajouter la quotité de 90%.

Comme lors de sa mise en place, nous avons dû solliciter l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Oise.

Celui-ci a émis, lors de sa séance du 5 février 2026, un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification de la mise en place du temps partiel au 1^{er} Avril 2026.

1.2 Création d'un emploi non permanent saisonnier d'adjoint technique à temps complet et d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités d'adjoint technique à temps complet

M. François LEGROS, responsable des services techniques, a sollicité une mise en disponibilité pour création d'une entreprise à compter du 1er avril 2026.

Son poste d'agent de maîtrise restera vacant pendant une période de 2 ans. A l'issue de cette période, l'agent aura la possibilité de réintégrer les effectifs si son projet n'a pas abouti.

Après consultation du Centre de Gestion de l'Oise concernant la procédure pour la création d'emploi non permanent pendant le temps de l'absence de M. François LEGROS et afin de renforcer l'équipe des services techniques, il est proposé de créer 2 emplois non permanents à temps complet :

-1 emploi saisonnier d'adjoint technique à compter du 1er avril 2026 pour 6 mois

-1 emploi pour accroissement temporaire d'activités d'adjoint technique à compter du 1er octobre 2026 pour 1 an

La création d'un emploi saisonnier sera à prévoir à compter du 1er octobre 2027 pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve

- la création d'un emploi non permanent saisonnier d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} Avril 2026 pour une durée de 6 mois.

- la création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activités d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er octobre 2026 pour une période d'1 an.

II. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le secrétaire de séance



Le président de séance

